AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 654-25
Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 156 000,00$ aux fins d'aménagement d'un terrain de baseball ainsi que de divers autres ouvrages de mise en valeur des infrastructures d'accueil et signalétique

AVIS est donné par le soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Gilles, que :

- Lors de sa séance ordinaire tenue le 7 mai 2025, le Conseil de cette municipalité a adopté le RÈGLEMENT 654-25, *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 156 000,00$ aux fins d'aménagement d'un terrain de baseball ainsi que de divers autres ouvrages de mise en valeur des infrastructures d'accueil et signalétique ;*
- Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi, s'il en était;
- Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gilles, au Québec, ce 12e jour de juillet 2025.

_____

Raynald Martel, directeur général / greffier-trésorier